



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 31 janvier 2011

### **A la veille des élections présidentielles, les vœux des chasseurs exaucés par le Président Sarkozy : chasser toujours plus, plus longtemps, tout de suite, c'est possible !**

C'est ainsi qu'on peut résumer la rocambolesque volte-face de Nicolas Sarkozy face aux représentants de la Fédération Nationale des Chasseurs dans le domaine de la protection de la biodiversité, en vue de recueillir visiblement leurs suffrages !

**Les chasseurs veulent chasser plus d'espèces tout de suite** : le Président leur a promis de chasser à très court terme (1<sup>er</sup> – 10 février 2012) :

- la bernache du Canada
- l'eider à duvet, espèce « en danger » selon la liste rouge des espèces menacées en France publiée par l'UICN France et le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, qui bénéficiait d'un moratoire de cinq ans (2008-2013)
- le courlis cendré, espèce également menacée, « vulnérable », selon la liste rouge des oiseaux de France et quasi-menacée au niveau mondial et bénéficiaire du moratoire de 5 ans depuis 2008 (suspension de sa chasse)
- **Nicolas Sarkozy a également promis aux chasseurs de prendre des décisions dès mars prochain pour autoriser les chasses traditionnelles d'espèces protégées (bruant ortolan et pinsons dans les Landes), en toute illégalité.**

**Les chasseurs veulent également chasser plus longtemps** :

- ils chasseront sous couvert de « dérogation scientifique », tels les baleiniers japonais, 180 oies cendrées illégalement du 1<sup>er</sup> au 10 février 2012, alors que le Conseil d'Etat vient d'annuler, le 23/12/2011, l'arrêté ministériel à la demande des associations FNE et LPO et enjoint la ministre de l'Ecologie de fermer la chasse des oies sauvages le 31 janvier
- l'ouverture générale de la chasse en septembre dans les départements du nord de la France serait avancée d'une à deux semaines (3<sup>ème</sup> dimanche)
- la chasse au vanneau, qui ouvrait le 15 octobre, sera autorisée un mois plus tôt à compter de la saison prochaine, soit, dès l'ouverture générale dans toute la France
- il est également prévu l'allongement de la période de chasse au pigeon ramier dans l'arc méditerranéen et des périodes de chasse aux grives et aux merles...

Toutes ces mesures sont décidées SANS AUCUNE JUSTIFICATION NI EVALUATION SCIENTIFIQUE du GEOC (Groupement d'Etudes sur les Oiseaux Chassables), instance créée à la suite de la table ronde chasse. En agissant ainsi, le Président de la République fait fi de la nouvelle gouvernance qu'il a prônée dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de la table ronde chasse qu'il a mise en place.

La LPO est écœurée par cette série de mesures totalement inédites, contraires aux intérêts de la biodiversité, sans concertation, et partiellement illégales. Elle dénonce avec vigueur ces annonces démagogiques au profit de l'intérêt d'une seule catégorie d'usagers de la nature, qui va d'ailleurs bénéficier d'une loi leur accordant encore plus de privilèges et davantage de facilités, loi qui sera débattue au Sénat le 3 février prochain.

Dernière minute : la chasse dite « scientifique » des 200 oies autorisées ne peut être envisagée avant le week-end prochain. En effet, le quorum du comité national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS), organe de consultation obligatoire n'a pas été réuni ce matin et sera convoqué à nouveau par le ministère de l'Ecologie vendredi prochain.

Allain Bougrain Dubourg  
Président de la LPO

#### Contacts

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO 01 40 71 25 50  
Michel Métais, Directeur Général de la LPO 05 46 82 12 34